

Le conseil communal est prié d'assister à la réunion du

Lundi 1^{er} juin 2026, à partir de 14.00 heures

La réunion aura lieu dans la salle au **deuxième étage** de la mairie.

Ordre du jour

Séance non publique

1. Promotion à accorder à un fonctionnaire communal
2. Enseignement fondamental – réaffectation des postes sur la liste 1:
 - 2.1. Réaffectation de deux postes C2-4 à tâche complète et à durée indéterminée
 - 2.2. Réaffectation d'un poste C1 à tâche complète et à durée déterminée pour l'année scolaire 2026-2027
 - 2.3. Réaffectation d'un poste C2-4 à tâche de 50% et à durée déterminée pour l'année scolaire 2026-2027
3. Finances communales : Explications sur les restants par le receveur communal

Séance publique

4. Finances communales : Vote des restants 2025
5. Informations diverses
6. Allocation de subsides
7. Subsides aux associations
8. Enseignement fondamental
 - 8.1. Modification temporaire de l'organisation scolaire 2025-2026 pour la période du 29 juin 2026 au 3 juillet 2026
 - 8.2. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2026-2027
 - 8.3. Approbation du règlement d'ordre intérieur pour l'école fondamentale de la commune de Garnich
 - 8.4. Approbation du règlement d'occupation des postes du personnel de l'école fondamentale de la commune de Garnich
9. Régional Museksschoul Westen – organisation scolaire 2026-2027 des cours de musique de la commune de Garnich
10. Approbation d'un acte notarié concernant une prescription acquisitive trentenaire
11. Approbation de deux conventions entre l'administration communale de Garnich et la société SUDenergie S.A. relative à la mise à disposition de toitures pour mettre en place une installation photovoltaïque
12. Approbation d'un lotissement de terrain au lieu-dit « rue Pfaffenthal » à Dahlem
13. Plan d'aménagement particulier « Botterkräiz » :
 - 13.1. Approbation de la convention de mise en œuvre conclue avec la société Pimante s. à r.l.

13.2. Approbation du projet d'exécution y relatif

14. Divers

Garnich, le 22 mai 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins



La présidente



La secrétaire communale